

## DÉFINITION DE CERTAINS TERMES FINANCIERS

---

### DEPENSES (i.e. Coûts du projet)

**En espèces :** dépenses monétaires essentielles à la réalisation du projet, comme par exemple :

- salaires des personnes à l'emploi du promoteur et participant directement à la réalisation du projet ;
- achat de matériel, location d'équipements;
- contrats de services spécialisés ;
- frais d'administration (tels que définis comme admissibles par la Fondation).
- frais divers (déplacements, etc.).

*Les factures et les journaux des salaires seront utilisés pour justifier ces montants.*

**En nature :** contribution essentielle à la réalisation du projet et pour laquelle le promoteur n'a pas à effectuer de dépense monétaire, comme par exemple :

- temps consacré à des activités spécifiques au projet de la part d'un employé ou d'un bénévole non rémunéré à même les ressources monétaires du projet (ex. : expert d'un domaine particulier, contribution du personnel de différents partenaires au projet, membres de comités, bénévoles d'associations régionales, etc.);
- biens et services fournis gratuitement au projet et que le promoteur aurait dû acheter ou louer en l'absence de ces contributions (ex. heures gratuites de machineries, accès à de la cartographie, prêt d'équipements, don de matériel, économie associée à une location ou à rabais, etc.).

*Une estimation de la juste valeur marchande des biens et services (lettres de confirmation, comparables avec le marché, document attestant du temps alloué, etc.) sera utilisée pour justifier ces montants.*

### REVENUS (i.e. Financement)

**En espèces :** ressources monétaires permettant la réalisation du projet.

**En nature :** ressources non monétaires permettant la réalisation du projet : temps consacré à des activités spécifiques au projet de la part d'un employé, d'un partenaire ou d'un bénévole non rémunéré à même les ressources monétaires du projet; biens et services fournis gratuitement au projet et que le promoteur aurait dû acheter ou louer en l'absence de ces contributions.

***N.B.*** *Le total du revenu en nature est égal au total des dépenses qui lui sont associées. Ainsi, une contribution en nature constitue à la fois un revenu et une dépense pour un projet. Par exemple, si un partenaire vous prête un équipement, le montant associé à ce prêt est à la fois un revenu (puisque le prêt a une valeur quantifiable pour le projet ; ex. : taux de location quotidien) et une dépense (si le partenaire ne vous l'avait pas prêté, vous auriez eu à débours ces frais de location).*